

Demandez vos équivalences !

Les textes réglementaires des nouveaux diplômes professionnels prévoient des équivalences avec les brevets d'Etat, voire avec notre diplôme d'instructeur fédéral. En effet, nous retrouvons ces éléments dans l'article 7 des arrêtés du 18 décembre 2008 portant création de la mention « taekwondo et disciplines associées » du diplôme d'Etat et diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

FOIRE AUX QUESTIONS

QUEL EST L'INTERET POUR UN ENSEIGNANT TITULAIRE DU BEES 1° DE DEMANDER UNE EQUIVALENCE AVEC LE DEJEPS ?

Le BEES 1° est un diplôme référencé au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de niveau 4, équivalent au niveau baccalauréat. Le BEES 1° ayant une expérience d'encadrement de 350 heures minimum réparties sur 3 ans, aura l'équivalence dans sa totalité avec le DEJEPS de niveau 3, équivalent au niveau BTS. Il est toujours intéressant de posséder un diplôme de qualification plus élevé.

COMMENT OBTENIR LES EQUIVALENCES ?

C'est une démarche administrative à plusieurs étapes. Voici l'exemple, pour un BEES 1° ayant une expérience d'encadrement de 3 ans incluant au minimum 350 heures, au cours des 5 dernières années, souhaitant obtenir l'équivalence du DEJPS.

1^{ère} étape : s'adresser à votre DRDJS, qui pourra vous fournir des informations et modèles d'attestation.

2^{ème} étape : solliciter le Président du club dans lequel vous avez eu une expérience d'encadrement. Ce dernier pourra attester de votre implication dans la structure (nombre d'heures d'enseignement, période d'encadrement, statut : bénévole, temps partiel, temps complet,...). La DRDJS peut fournir un modèle type à remplir.

3^{ème} étape : solliciter le DTN pour une attestation d'expérience d'encadrement en joignant l'attestation du Président du club, et demander également une attestation du 1^{er} dan délivré par la FFTDA. Joignez un courrier expliquant l'objet de votre démarche.

4^{ème} étape : solliciter le Directeur de la DRDJS avec une lettre motivant votre demande d'équivalence et les pièces suivantes : attestation du DTN, copie de votre diplôme du BEES 1°, copie de votre carte d'identité, attestation du 1^{er} dan délivré par la FFTDA.

QUEL EST LE DELAI POUR DEMANDER LES EQUIVALENCES ?

Pour solliciter la demande d'équivalence entre le BEES 1° et le DEJEPS, vous avez 5 ans après la date de publication, soit jusqu'au 18 décembre 2013.

LES BEES SERONT-ILS TOUJOURS RECONNUS ?

Oui. Les BEES vont disparaître au profit de nouveaux diplômes professionnels, mais les BEES seront toujours reconnus.

EQUIVALENCES AVEC LE DEJEPS

MENTION « TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

TITULAIRE DU BEES 1^{er} DEGRE

option « taekwondo et disciplines associées »*
+ 3 ans d'expérience d'encadrement en taekwondo ou discipline associée, incluant 350 heures, au cours des 5 dernières années (attestation du DTN) + 1^{er} dan délivré par la FFTDA.

DEJEPS

(S'obtient **sur demande** auprès du Directeur Régional Jeunesse et Sports, dans les 5 ans suivant la date de publication de l'arrêté, soit **jusqu'en 2013**).

TITULAIRE DU BEES 1^{er} DEGRE

option « taekwondo et disciplines associées »* + 1^{er} dan délivré par la FFTDA.

UC 4 du DEJEPS

UC 4 : Etre capable d'encadrer le taekwondo et disciplines associées en sécurité. (S'obtient **sur demande** auprès du Directeur Régional Jeunesse et Sports, dans les 5 ans suivant la date de publication de l'arrêté, soit **jusqu'en 2013**).

Titulaire du DIF délivré par la FFTDA + 3 ans d'expérience d'encadrement en taekwondo ou discipline associée, incluant 350 heures, au cours des 5 dernières années (attestation du DTN) + 1^{er} dan délivré par la FFTDA.

EQUIVALENCES AVEC LE DESJEPS

MENTION « TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES »

TITULAIRE DU BEES 2^e DEGRE

option « taekwondo et disciplines associées »*
+ 2^{ème} dan délivré par la FFTDA.

DESJEPS

TITULAIRE DU SPECIFIQUE BEES 2^e DEGRE

option « taekwondo et disciplines associées »*
+ 2^{ème} dan délivré par la FFTDA.

UC 3 et UC 4 du DESJEPS

UC 3 : Etre capable de diriger un système d'entraînement en taekwondo et disciplines associées en sécurité.

UC 4 : Etre capable d'encadrer le taekwondo et disciplines associées en sécurité. (S'obtient **sur demande** auprès du Directeur Régional Jeunesse et Sports, dans les 7 ans suivant la date de publication de l'arrêté, soit **jusqu'en 2015**).

TITULAIRE DU DEJEPS

mention « taekwondo et disciplines associées »*
+ 2^{ème} dan délivré par la FFTDA.

TITULAIRE DU BEES 1^{er} DEGRE

option « taekwondo et disciplines associées »* + 1^{er} dan délivré par la FFTDA.

UC 4 du DESJEPS

UC 4 : Etre capable d'encadrer le taekwondo et disciplines associées en sécurité. (S'obtient **sur demande** auprès du Directeur Régional Jeunesse et Sports, dans les 7 ans suivant la date de publication de l'arrêté, soit **jusqu'en 2015**).

Les diplômes DEJEPS et DESJEPS sont composés de 4 UC. * Les titulaires du BEES, passé avant 1996, option « karaté et arts martiaux affinitaires » et après 1996 option « karaté et arts martiaux affinitaires ou taekwondo et disciplines associées ».

CALENDRIER PREVISIONNEL DES FORMATIONS 2009 / 2010

Octobre 2009						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre 2009						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre 2009						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier 2010						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2010						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2010						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2010						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2010						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2010						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Juillet 2010						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	



FINANCER SA FORMATION

Pensez à solliciter votre correspondant Sport d'AGEFOS PME (liste des correspondants sur le site) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de démarches facilitées pour le financement de vos actions de formations

BEES 1^{ER} DEGRE - Partie spécifique

Préparation au CREPS de Châtenay-Malabry
Examen du 7 au 10 décembre à l'INSEP

DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FEDERAL

Semaine d'octobre au CREPS de Châtenay-Malabry
Semaine de juillet au CREPS de Montpellier

Formation sur 4 week-ends. Dates disponibles auprès de votre CRT dès octobre (1 par région ou inter-région)

BEES 2^E DEGRE - Partie spécifique

5 semaines de préparation comprenant 2 semaines de formation DEF (réservées aux personnes n'ayant pas le DEF) et 3 semaines liées à la formation des cadres et développement de structures

Semaine de décembre - CREPS de Châtenay-Malabry
Semaine de janvier - CREPS d'Aix en Pce (reversée DEF)
Semaine de Février - CREPS de Toulouse
Semaine de Mars - CREPS de Toulouse (reversée DEF)
Semaine d'Avril - CREPS de Toulouse

Examen du 31 mai au 4 juin au CREPS de Toulouse

DIPLÔME D'ENTRAINEUR FEDERAL

Semaine de Janvier au CREPS d'Aix en Provence
Semaine de Mars au CREPS de Toulouse

BEES 1^{ER} DEGRE - Partie spécifique

Préparation au CREPS de Toulouse
Examen du 31 mai au 4 juin au CREPS de Toulouse

SEMINAIRE NATIONAL DES ENSEIGNANTS
CREPS de Boulouris